

Séance du lundi 10 juin 2013

Date de Convocation : mardi 4 juin 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2013.06.17 - CENORD - vente d'une bande de terrain située chemin de Majornas à la SCI JK IMMOBILIER

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Véronique COLLET, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Jean-Paul RODET, Caroline ROHRHURST

Excusés ayant donné procuration :

Monique DUTHU à Christian PORRIN, Philippe BERNIGAUD à Evelyne NOLL-FONTENILLE, Jean-Michel BLANC à Xavier BRETON, Patrick BLANCSUBE à Sylviane CHENE, Pascale BONNET SIMON à Pascal BORGIO, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Jean-Marc GERLIER à Elisabeth PASUT, Véronique ROCHE à Caroline ROHRHURST, Yves VIDAL à Jean LECLAIR

Absents :

Guillaume LACROIX, Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Dans le cadre des travaux de requalification de la zone CENORD entrepris au lieudit « La Miche », chemin de Majornas en limite des communes de Bourg-en-Bresse et Viriat, BOURG EN BRESSE AGGLOMERATION, maître d'ouvrage de l'opération, a procédé à un élargissement de la voie à 12 m.

Au vu de la nouvelle configuration de la voie et des plans de division établis à l'issue de l'opération, des délaissés de voirie ont été identifiés, inutiles à l'aménagement public réalisé, mais présentant un intérêt pour les propriétaires riverains.

Motivation et opportunité de la décision

Dans ce cadre, la SCI JK IMMOBILIER s'est engagée à procéder à l'acquisition d'une emprise arpentée de 45 m² nouvellement cadastrée section BO n° 661, située en bordure Nord de la parcelle cadastrée section BO n° 479 qu'elle occupe actuellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 avril 2013 portant sur le déclassement du domaine public routier communal de la parcelle citée ci-dessus,

Vu l'avis de France Domaine en date du 12 mars 2013,

Vu la promesse d'achat signée par la SCI JK IMMOBILIER,

Vu les avis favorables de la Commission Mixte Urbanisme-Déplacements du 28 mai 2013 et de la Commission Finances du 03 juin 2013,

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DECIDE de céder à la SCI J.K IMMOBILIER, une emprise de terrain d'une superficie de 45 m², sise chemin de Majornas à Bourg-en-Bresse, issue du domaine public routier communal déclassé et nouvellement cadastrée section BO n° 661, moyennant un prix au m² de 15 €, représentant un montant total de 675 €.

INDIQUE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la promesse d'achat pour acceptation, l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

Impacts financiers

section investissement -

La recette correspondante sera inscrite au Budget Principal de l'exercice 2013, chapitre 024 «Produit des cessions d'immobilisations».

Pour ampliation,
Pour le Maire
et par délégation

Acte reçu le 11 juin 2013
par la Préfecture de l'Ain,
Notifié ou publié conformément à la réglementation
le 18 juin 2013

Pour le Maire
et par délégation,